Convention Simplifiée de Formation N° 5624725

Entre les soussignés :

- **CEFIRC Mourenx**

1 Avenue Pierre Angot
64 150 MOURENX
Siret : 433 785 946 00032
Numéro de Déclaration d'Activité : 72640201664 enregistré auprès du Préfet de Région NOUVELLE AQUITAINE
Représenté par : M. VERDIER Marc

- **LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS INDUSTRIE TECHNIQUE & NUCLEAIRE - TUYAUTERIE / SOUDURE ITN**

1ER ETAGE PORTE A
69 RUE JEAN ZAY
69800 SAINT-PRIEST

Siret : 98132384300129

est conclue la convention suivante, en application des dispositions du Livre III de la 6ème partie et des catégories prévues à l'article L.6313.1 du Code du Travail relatif à la formation professionnelle continue tout au long de la vie

Article 1 : Objet de la Convention

L'action envisagée entre dans l'une des catégories d'actions prévues par les articles L. 6313-1 et L6314-1 du Code du Travail :

Action de formation

Cette action de formation est définie par le programme joint à cette convention qui contient toutes les informations règlementaires en vigueur.

Chaque action de formation est définie par un programme joint à la présente convention.

N° session : 261099A

CEFIRC Mourenx organise l'action de formation suivante :

Intitulé	:	**Formation Echafaudages Fixes et Roulants : Réception Conformité - Vérification et utilisation**
Objectifs	:	• Connaître les règles générales de sécurité lors de montage d'échafaudage • Connaître les règles de montage : structure, résistances, cahier des charges • Maîtriser les techniques de montage et démontage d'échafaudage en sécurité • Acquérir les différentes techniques de vérification et entretien de son matériel
Moyens, méthodes	:	• Mise en situation des stagiaires par équipe de 3 • Validation des techniques (intervention, utilisation et vérification des EPI) • Analyse et actions correctives de chaque stagiaire • Synthèse de la formation et remise d'un fascicule par stagiaire
Modalités Evaluation	:	Un certificat de suivi de stage sera délivré au stagiaire qui aura participé activement à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation par le formateur.
Format Formation	:	Présentiel
Contenu formation	:	Détaillé dans la fiche programme en pièce jointe
Durée - Dates	:	7 heures réparties sur 1 journée le 19 octobre 2026
Lieu	:	CEFIRC - 1, avenue Pierre Angot - 64150 MOURENX - Tél : 05.59.71.70.15 -
Participant(s)	:	*BOURROUX David*
Intervenants	:	*BELOUANES Bernard*
Effectif de la session	:	minimum : 3 - maximum : 8

Cette formation est soumise à la LOI N°2021-1018 du 02/08/2021 relative aux Formations Santé et Sécurité au Travail
A ce titre, une fois la formation terminée, nous devrons déclarer la participation du(es) stagiaire(s) à cette formation sur le Portail du Passeport de Prévention mis en place par l'Etat. **>> Merci de demander à votre(vos) salarié-e(s) de se munir de leur numéro de Sécurité Sociale lors de cette formation.**

Article 2 : Modalités Financières

L'engagement pris par l'entreprise en vertu de la présente convention porte sur un montant de :

Libellé	Financeur	Qté	Remise	Prix Unit. HT	TVA	Total HT
Frais Pédagogiques	LES INTERIMAIRES PR	1	0	200.00 €	40.00 €	200.00 €
					Total HT :	**200.00 €**
			TVA :	**40.00 €**	**TOTAL TTC :**	**240.00 €**

Conditions de Paiement **:** LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS INDUSTRIE TECHNIQUE & NUCLEAIRE - TUYAUTERIE / SOUDURE ITN - SAINT-PRIEST : Règlement à 30 jours date de facture

Article 3 : Extrait CGV

Annulation des formations à l'initiative du Client : à l'exception d'un cas de force majeure, l'organisme se réserve le droit de facturer directement au client des frais d'annulation selon les conditions suivantes :

- De 20 à 8 jours avant la formation : 50% de la commande
- De 7 jours au démarrage de la formation : 100% de la commande

Tout stage commencé est considéré comme dû dans son intégralité.

En cas de modification des éléments ci-dessus indiqués, la facture annulera et remplacera la présente convention.

La signature de la présente convention emporte l'acceptation des Conditions Générales de Vente jointes par courriel.

Fait à MOURENX, le 14 septembre 2026

En deux exemplaires originaux dont un pour chacune des parties.

Pour LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS INDUSTRIE TECHNIQUE & NUCLEAIRE - TUYAUTERIE / SOUDURE ITN

Pour CEFIRC Mourenx
Marc VERDIER
Directeur

